

DT-10 · Chapitre 10

# Éducation, supérieur et recherche

## Faire de l'éducation une priorité

Édition documentaire 01 — 27 octobre 2026 · Synthèse documentaire proposée

Faire de l'enseignement et de la recherche un investissement protégé.

## Le mécanisme proposé

Renforcer l'apprentissage, le soutien, l'orientation et les passerelles sans transférer les économies administratives vers les dépenses des étudiants.

Les gains d'organisation destinés à l'éducation ne peuvent financer simultanément une autre baisse de prélèvements.

Les outils numériques et l'IA sont appréciés selon leur utilité pédagogique et leurs coûts complets ; les partenariats ne remplacent pas mécaniquement les financements publics.

## Repères et calculs déjà disponibles

| Repère                 | Valeur ou règle                    | Portée                                                                          |
|------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Éducation et formation | Plafond de travail 5,8 Md€/an      | Enveloppe conditionnelle de politiques nouvelles, distincte du cœur 120,192 Md€ |
| Recherche              | Jusqu'à 1,8 Md€/an dans le dossier | Ligne distincte ; pas ajout automatique aux 5,8 Md€                             |
| Écoles privées         | Piste mise de côté                 | Aucune économie retenue pour financer l'école publique à cette étape            |

## Points encore ouverts

La répartition par action et territoire dépend des ressources et des besoins. Les plafonds ne constituent pas des crédits votés ni des dépenses déjà financées par la marge de 36 M€.

## Sources et pièces de référence

V30, p. 43–44 et 72–73 ; chapitre 10 approuvé.

À lire aussi : DT-07, DT-14, DT-18